

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 9 juin 2026** à 19h, au parc des Éperviers situé au 89, rue de la Rivelaine, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :
Madame la conseillère Natalia Pereira
Messieurs les conseillers Bruno Roy, Daniel Lauzon, Normand Pigeon, Jean Fournel et Stéphan Denis.

Madame Catherine Fortier-Pesant, directrice générale

Madame Marie-Hélène Brunet, directrice des services juridiques et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H09

2026-06-237

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité **d'adopter** l'ordre du jour tel que modifié.

Point retiré :

- 5.5 Octroi de contrat – Acquisition et livraison de panneaux acoustiques – terrains de pickleball

Points ajoutés :

- 9.1 Aide financière – Relais pour la vie de Vaudreuil-Soulanges 2026
9.2 Aide financière – Journée internationale des aînés
9.3 Appui à la Ville de Pincourt pour le renouvellement de la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières de Pincourt et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (2025-2030)
9.4 Autorisation de signature – Entente de collaboration intermunicipale avec la Ville de Pincourt – Patrouille municipale
9.5 Autorisation de dépôt d'un projet – Appel de projets en santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans

ADOPTÉE

2026-06-238

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2026

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2026, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2026, tel que présenté.

ADOPTÉE

2026-06-239

APPROBATION – LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2026

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** la

-093-

liste des comptes payés du mois de mai 2026, au montant de **124 161,96 \$**.

ADOPTÉE

2026-06-240

APPROBATION – LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2026

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphane Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** la liste des comptes à payer du mois de mai 2026, au montant de **3 521 567,25 \$**.

ADOPTÉE

2026-06-241

AUTORISATION DE SIGNATURE – RÉSOLUTION REVENU QUÉBEC – ACCÈS CLICSEQR

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Marie-Hélène Brunet, directrice des services juridiques et greffière, à :

- consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de la Ville aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de la Ville à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises.

ADOPTÉE

2026-06-242

DÉSIGNATION DE RESPONSABLE ET SIGNATAIRE AUTORISÉ – PORTAIL PGAMR ET AUTRES PORTAILS GOUVERNEMENTAUX

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** Madame Marie-Hélène Brunet, directrice des services juridiques et greffière, à consulter le dossier de la Ville et à agir au nom et pour le compte de la Ville, sur le portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) et les autres portails gouvernementaux.

ADOPTÉE

2026-06-243

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 515-11 ASSUJETISSANT LA NOUVELLE ZONE H-325 AU RÈGLEMENT N° 515 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Daniel Lauzon donne avis qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement n° 515-11 modifiant le Règlement n° 515 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir la zone H-325 à l'application du règlement sur les PIIA.

-094-
2026-06-244

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 515-11 ASSUJETISSANT LA NOUVELLE ZONE H-325 AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement sur les PIIA est entré en vigueur le 11 février 2015;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'assujettir la zone H-325 à l'application du règlement sur les PIIA.

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement n° **515-11** assujettissant la nouvelle zone H-325 au règlement sur les PIIA.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue concernant ce projet de règlement.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2026-06-245

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 250-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 250 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que le Règlement n° 250 constituant un comité consultatif d'urbanisme a été adopté en 1989;

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement pour prévoir la possibilité pour le Conseil de procéder au renouvellement du mandat des membres du comité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 12 mai 2026.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement n° 250-7 modifiant le règlement n° 250 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2026-06-246

DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2026-32 – 33, RUE CHARLES-LEMOYNE (LOT 6 405 925)

Considérant que le requérant souhaite procéder à l'abattage de quatre (4) arbres afin d'implanter une remise, un module de jeux pour enfants et une clôture dans sa cour arrière;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les PIIA n° 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2026-32 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de PIIA n° 2026-32 conditionnellement à ce que le hêtre (arbre numéro 3) soit conservé.

ADOPTÉE

-095-
2026-06-247

DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2026-33 – 2495, BOULEVARD PERROT (LOT 2 068 088)

Considérant que la requérante souhaite que soit permise la construction d'une grange en zone agricole de 20,96 mètres par 17,69 mètres et d'une hauteur de 8,1 mètres à l'arrière du bâtiment principal;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les PIIA n° 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2026-33 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de PIIA n° 2026-33 telle que présentée.

ADOPTÉE

2026-06-248

DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2026-35 – 1549, BOULEVARD PERROT (LOT 2 068 345)

Considérant que les requérants souhaitent que soit permise la modification du revêtement extérieur de la façade latérale gauche du bâtiment principal;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les PIIA n° 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2026-14 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Considérant que les membres du Comité ont certaines interrogations concernant le projet dans son ensemble

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de reporter** la demande de PIIA n° 2026-35.

ADOPTÉE

2026-06-249

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN ÎLOT DÉSTRUCTURÉ – BOULEVARD DON-QUICHOTTE

Considérant que la Ville souhaite demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dans le contexte de son exercice de concordance du Schéma d'aménagement et de développement révisé avec le nouveau Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de délimiter et de reconnaître comme îlot déstructuré la zone qui se situe dans une bande de terrain s'étendant au sud du boulevard Don-Quichotte et dont les limites sont :

Nord : boulevard Don-Quichotte;

Sud : limite sud des lots n°s 2 068 401, 3 482 025, 3 891 482, 3 482 026, 2 069 192 et 2 421 864;

Est : limite est des lots n°s 2 069 235 et 2 421 864;

Ouest : limite ouest du lot n° 2 068 401 (limite entre les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de L'Île-Perrot.

Considérant que seuls certains usages commerciaux et d'utilité publique y seraient autorisés;

Considérant que la plupart des lots inclus dans cet îlot sont utilisés à des fins commerciales et résidentielles;

Considérant que l'usage commercial dans ce secteur n'engendre pas ou n'engendrerait pas de contraintes supplémentaires sur la pratique d'activités agricoles dans les environs, comparativement aux contraintes déjà générées par la proximité de la zone non agricole et par les autres usages non agricoles existant en zone agricole;

Considérant que plusieurs lots situés dans la zone visée par la demande de reconnaissance d'îlots déstructurés bénéficient de droits acquis en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c. 41.1);

Considérant les nombreuses autorisations accordées par la Commission de protection du territoire agricole à l'égard de terrains situés dans la zone visée par la demande de reconnaissance d'îlots déstructurés;

Considérant que la reconnaissance de cet îlot déstructuré ne modifierait pas le caractère du milieu immédiat et qu'au contraire, est compatible avec les usages environnants;

Considérant que le secteur visé par la demande de reconnaissance d'îlot déstructuré s'apparente davantage au domaine urbain qu'au domaine agricole;

Considérant que la reconnaissance du secteur visé à titre d'îlot déstructuré serait sans effet sur la communauté agricole concernée et sans effet sur la protection du territoire agricole;

Considérant que l'occupation intensive des usages commerciaux et résidentiels sur plusieurs terrains visés par la demande de reconnaissance d'îlot déstructuré ne permettrait pas de les retourner à l'agriculture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de demander** à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de modifier le Schéma d'aménagement révisé de façon à reconnaître l'îlot déstructuré décrit ci-dessus.

Que la directrice du Service de l'urbanisme soit autorisée à transmettre une copie de la présente demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2026-06-250

CONFIRMATION DE LA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE – LOT 5 636 190

Considérant que la demanderesse désire procéder à une activité agrotouristique avec usages et bâtiments accessoires sur le lot 5 636 190;

Considérant que cette activité comporterait des aménagements floraux et paysagers et qu'en complément, la demanderesse souhaite également bâtir sur le lot visé des bâtiments accessoires d'accueil telle une grange, des sentiers d'accès et un espace de stationnement afin d'y accueillir des événements et réceptions s'appuyant sur le cadre naturel du site;

Considérant que les usages accessoires viendraient bonifier l'expérience agricole des usagers et que d'autres projets similaires en zone agricoles dans la région ont vu le jour et connaissent un succès qui a permis de faire rayonner le terroir;

Considérant que la Ville est favorable à ce projet et que le règlement de zonage no 437 de la Ville Notre-Dame-de-l'Île-Perrot autorise, en zone agricole, les formes d'agrotourisme à condition d'être rattachées à une exploitation agricole.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de recommander** à la CPTAQ de permettre l'utilisation agrotouristique du lot 5 636 190 du

-097-

cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, ayant front sur le boulevard Don-Quichotte, en faveur de la demanderesse.

ADOPTÉE

2026-06-251

OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MODIFICATION DES PLANS ET DEVIS – PROJET DE STABILISATION DES BERGES DE LA GRANDE-ANSE

Considérant que des modifications au Règlement encadrant certaines activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), entrées en vigueur en mars 2026, permettent désormais la réalisation de travaux de stabilisation de berges d'une longueur maximale de 1 000 mètres linéaires sans qu'une étude d'impact sur l'environnement et une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (BAPE) ne soient requises;

Considérant que la Ville souhaite adapter son projet de stabilisation des berges du secteur de la Grande-Anse afin de bénéficier de ce nouveau cadre réglementaire;

Considérant qu'une soumission a été demandée à la firme Consultants en développement et gestion urbaine CDGU inc., conceptrice des plans et devis du projet, afin de réviser la portée des travaux pour limiter la zone d'intervention à 1 000 mètres linéaires et de préparer la documentation nécessaire au dépôt d'une demande d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat de services professionnels au montant de **9 000 \$** plus taxes applicables à **Consultants en développement et gestion urbaine CDGU inc.** pour la réalisation du mandat mentionné ci-dessus.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700. Projet 028.

ADOPTÉE

2026-06-252

RATIFICATION D'OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX SUR LE BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Considérant que des travaux étaient requis à l'hôtel de ville, notamment la réfection d'un balcon conformément aux exigences du Service de sécurité incendie, ainsi que le remplacement des fenêtres du sous-sol en raison de leur état.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de ratifier** un contrat au montant de **11 233,80 \$** plus taxes applicables à **Construction Serge Leduc inc.** pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-100-00-110. Projet 089.

ADOPTÉE

2026-06-253

OCTROI DE CONTRAT – PROCÉDURE OUVERTE (APPEL D'OFFRES) N° 2026-03 – RÉFECTION DES ACCÈS DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES N^{OS} 5, 9 ET 14

-098-

Considérant que la Ville a procédé à une procédure ouverte (appel d'offres public) pour la réfection des accès des postes de pompage des eaux usées n^{os} 5 (1703, boulevard Perrot (près de la 99^e avenue), 9 (16, boulevard Caza) et 14 (2390, boulevard Don-Quichotte (golf Atlantide);

Considérant que suivant cet appel d'offres, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 28 mai 2026;

Considérant que la Ville et ses consultants professionnels ont procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **268 926,20 \$** plus taxes applicables à **Construction Civiltek inc.** pour la réfection des accès des postes de pompage des eaux usées n^{os} 5, 9 et 14, le tout en conformité aux documents de procédure ouverte (appel d'offres) AO-GT2026-03 et conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt no 619 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n^o 619, lorsqu'approuvé, et la subvention reçue en vertu du Programme TECQ (2024-2028) et imputée au poste budgétaire 22-400-10-731. Projet 061.

ADOPTÉE

2026-06-254

OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET LIVRAISON D'ÉQUIPEMENT DE PARCS

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat d'équipement de parcs.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **8 379,80 \$**, plus taxes applicables, à **Distribution sports loisirs G.P. inc.** pour l'acquisition et la livraison de quatre (4) bancs d'aluminium et de deux (2) bacs de rangement extérieurs en aluminium.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-00-300. Projet 1002.

ADOPTÉE

2026-06-255

OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET LIVRAISON DE TABLES

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'acquisition de tables de grade industriel destinées aux locations de salles du Carrefour Notre-Dame.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **3 712,50 \$**, plus les taxes applicables, à **Tenaquip limitée** pour l'acquisition et la livraison de vingt-cinq (25) tables en plastique destinées aux locations de salles du Carrefour Notre-Dame, soit dix (10) tables rectangulaires, dix (10) tables rondes et cinq (5) tables carrées.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-00-200. Projet 1006.

ADOPTÉE

OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET LIVRAISON D’UN SUPPORT À VÉLOS

Considérant la volonté de la Ville d'acquérir et d'installer un support à vélos à proximité du chapiteau du Parc des Éperviers afin de favoriser les déplacements actifs vers les activités de la programmation estivale;

Considérant que la Ville privilégie un modèle déjà utilisé sur son territoire; une demande de prix a été effectuée auprès du fournisseur concerné.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **1 278,02 \$**, plus les taxes applicables, à **ULINE** pour l'acquisition et la livraison d'un support à vélos.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-00-300. Projet 1002.

ADOPTÉE

OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Considérant que la Ville souhaite procéder à l'installation de caméras de surveillance dans les chalets des Parcs des Mésanges et des Hirondelles afin de prévenir les actes de vandalisme et d'assurer une meilleure protection de ses infrastructures;

Considérant que la Ville privilégie un système de caméras déjà utilisé au chalet du Parc des Éperviers afin d'assurer l'uniformité des équipements et en faciliter la gestion, une demande de prix a été effectuée auprès du fournisseur concerné.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **6 536,88 \$**, plus les taxes applicables, à **ACE Solution inc.** pour l'acquisition et l'installation de caméras de surveillance dans chalets des Parcs des Mésanges et des Hirondelles.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-00-300. Projet 1002.

ADOPTÉE

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES – NOTRE-DAME EN FÊTE ET NOTRE-DAME EN FAMILLE 2026

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** la fermeture du boulevard Virginie-Roy, côté nord du vendredi 10 juillet à 18 h au samedi 11 juillet à 18 h pour la tenue des événements Notre-Dame en fête et Notre-Dame en famille 2026, ainsi que la mise en place d'interdictions temporaires de stationnement sur un seul côté des rues suivantes afin de permettre la circulation sécuritaire des véhicules d'urgence, notamment les camions du Service de sécurité incendie, dans le cadre du grand concert prévu au parc des Éperviers le vendredi soir :

- rue de la Rivelaine;
- rue Michel-McNabb;
- rue Doris-Lussier;
- rue de la Rhapsodie;
- rue de la Reine-des-Prés;
- rue Lucille-Teasdale;
- rue Jean-Paul-Lemieux;
- rue Yvette-Brind'Amour;

- rue Marie-Rollet.

ADOPTÉE

2026-06-259

EMBAUCHE DE PERSONNEL – RESPONSABLE DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Considérant les besoins de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de procéder** à l'embauche de **Michaël Sauvé** à titre de responsable des loisirs et du développement social, à compter du 15 juin 2026, au salaire et conditions entendus.

Que la directrice générale soit autorisée à signer une entente de travail avec Michaël Sauvé.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2026-06-260

RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE – NOTAIRE À L'EMPLOI DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Considérant que le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des notaires* permet à des notaires à l'emploi exclusif de certaines organisations d'être dispensés de l'obligation de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des Notaires du Québec (FARPCNQ), conditionnellement à l'adoption et à la transmission d'une résolution de ces organisations.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement de toute faute commise par la notaire, Me Marie-Hélène Brunet, dans l'exercice de sa profession, dans ses fonctions au sein de la Ville.

ADOPTÉE

2026-06-261

ABONNEMENT À LA PLATEFORME D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE MUNIA

Considérant que la Ville souhaitait se doter de la plateforme Munia afin d'améliorer l'efficacité de ses processus administratifs à l'aide d'outils d'intelligence artificielle adaptés au milieu municipal;

Considérant que la plateforme est hébergée au Québec et que son utilisation est conçue de manière à respecter les exigences applicables en matière de protection des renseignements personnels, notamment celles découlant de la Loi 25.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** l'acquisition d'un abonnement à la plateforme Munia, développée par **Caranges Solutions**, ainsi que la participation à une formation de trois (3) heures, pour un montant total de **15 795 \$**, plus les taxes applicables, lequel inclut un rabais de 2 500 \$ accordé à la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-100-00-220. Projet 1009.

ADOPTÉE

CRÉATION DU COMITÉ GÉNÉRATIONS NDÎP ET NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Considérant que la Ville souhaite favoriser la participation citoyenne et la collaboration intergénérationnelle sur son territoire;

Considérant que Marlène Lalonde a approché la Ville pour la création d'un comité dont l'objectif sera de créer un pont entre les générations par la création de différentes initiatives et activités.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de créer** le Comité GénérationS NDÎP et **de nommer** Marlène Lalonde à titre de présidente de ce comité.

ADOPTÉE

AIDE FINANCIÈRE – RELAIS POUR LA VIE DE VAUDREUIL-SOULANGES 2026

Considérant que le Relais pour la vie de Vaudreuil-Soulanges, une activité de collecte de fonds au profit de la Société canadienne du cancer, se tiendra le 13 juin 2026 au Parc Olympique de Pincourt;

Considérant que le conseil municipal est sensible aux défis auxquels font face les personnes touchées par le cancer et leurs proches, et souhaite soutenir une initiative qui leur apporte espoir et soutien.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accorder** une aide financière de 500 \$ au Relais pour la vie de Vaudreuil-Soulanges 2026 afin de soutenir la collecte de fonds au profit de la Société canadienne du cancer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS

Considérant que la Table de concertation des aînés de Vaudreuil-Soulanges (TCAVS) organise des activités entourant la Journée internationale des aînés qui se tiendra le 2 octobre 2026;

Considérant que le conseil municipal souhaite soutenir la Journée internationale des aînés, qui met en valeur la contribution des aînés à la communauté et favorise leur bien-être et leur inclusion.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accorder** une aide financière de 200 \$ à la Table de concertation des aînés de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de l'organisation de la Journée internationale des aînés 2026.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

APPUI À LA VILLE DE PINCOURT POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE PINCOURT ET DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT (2025-2030)

Considérant que la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières de Pincourt et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est échue depuis le 31 décembre 2024;

Considérant les négociations intervenues entre la Ville de Pincourt et le Syndicat en vue de son renouvellement;

Considérant l'importance d'assurer la continuité et la qualité des services de sécurité incendie sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'appuyer** la Ville de Pincourt dans l'adoption et la signature de la convention collective à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières de Pincourt et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, pour les années 2025 à 2030.

ADOPTÉE

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE COLLABORATION INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE PINCOURT – PATROUILLE MUNICIPALE

Considérant qu'en vertu de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les employés du Service de Sécurité publique de la Ville de Pincourt soient désignés comme personnes responsables pour agir à titre d'autorité compétente pour l'application des règlements municipaux suivants, notamment pour l'émission de constats d'infraction :

- Règlement n° 505 sur l'utilisation de l'eau potable;
- Règlement n° 538 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460-2018);
- Règlement n° 545 sur les systèmes d'alarme (RMH 110-2019);
- Règlement n° 546 sur les nuisances (RMH 450-2019);
- Règlement n° 548 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants;
- Règlement n° 550 relatif à la circulation (RMH 399-2019);
- Règlement n° 557 relatif aux animaux;
- Règlement n° 566 relatif au stationnement (RMH 330-1);
- Règlement n° 567 concernant la prévention des incendies.

Que la Ville de Pincourt mette à la disposition de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot son équipe d'officiers qualifiés afin d'assurer une couverture de 20 heures semaines.

Que les tarifs applicables pour l'année 2026 soient les suivants :

- Officiers : 41,40 \$ de l'heure;
- Superviseurs : 4 heures par semaine à 63,14 \$ de l'heure, en tout temps;
- Véhicule de la sécurité publique : 6 \$ de l'heure;

- Présence à la cour (si requise) : facturation à l'heure, avec un minimum d'une heure.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot puisse faire appel au fournisseur de services animaliers de la Ville de Pincourt et que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à assumer le remboursement.

Que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de collaboration intermunicipale avec la Ville de Pincourt pour les services des employés du Service de sécurité publique de la Ville de Pincourt pour l'application des règlements municipaux ci-haut mentionnés sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2026-06-267

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET – APPEL DE PROJETS EN SANTÉ MENTALE DES JEUNES DE 12 À 18 ANS

Considérant que dans le cadre du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026, *S'unir pour un mieux-être collectif*, prolongé en 2026-2027, le Ministère de la Culture et des Communications a créé un fonds régional de soutien aux projets culturels destinés à avoir un effet positif sur la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans;

Considérant que suivant la création de ce fonds, un appel de projets est fait et vise à contribuer à la bonne santé mentale des jeunes en soutenant financièrement des organismes culturels et communautaires pour la réalisation de projets dans plusieurs régions du Québec. Plus précisément, il a pour finalité d'accroître partout au Québec la quantité d'initiatives culturelles ayant pour but de favoriser la santé mentale des jeunes et d'augmenter le nombre de personnes de 12 à 18 ans qui participent à des activités culturelles ayant un effet positif sur leur santé mentale;

Considérant que par la création du Comité GénérationS NDÎP, le Conseil souhaite promouvoir la création de différentes initiatives et activités pour les jeunes de 12 à 18 ans sur le territoire de la Ville;

Considérant que les bibliothèques publiques du Québec sont des organismes admissibles dans le cadre de cet appel de projets;

Considérant que la Bibliothèque Marie-Uguay souhaite présenter l'idée d'un festival pour les adolescents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ayant pour titre *Festiv'ADO: la bibliothèque comme laboratoire créatif*, qui culminerait par l'activité de la Nuit Blanche à la Bibliothèque Marie-Uguay en novembre.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Noémie Philibert-Brunet, responsable bibliothèque et culture, à déposer le projet *Festiv'ADO: la bibliothèque comme laboratoire créatif*, à l'appel de projets en santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans du Ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2026
- Rapport de la Gestion du Territoire du mois de mai 2026
- Procès-verbal de correction de la résolution 2026-04-159
- Procès-verbal de correction de la résolution 2026-05-192

PÉRIODE DE QUESTIONS

**-104-
2026-06-268**

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller
Stéphan Denis et résolu à l'unanimité **de lever** la séance à 20h13.

Danie Deschênes
Mairesse

Marie-Hélène Brunet
Greffière

/MHB
